

SÉANCE du 3 février 2016

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 3 février 2016 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.
Convocations transmises le 27 janvier pour la réunion du 3 février 2016.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Samuel JEANNIARD. Alexandre JOUVANCEAU. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN (*arrivée à 19h50*). Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés: Marie Christine MORIN (*Pouvoir à Jean Luc ROSIER*).

M. Jean Luc ROSIER a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Emmanuel JEANNE, chef de corps du CPI de Morey / Chambolle informe le Conseil Municipal de sessions organisées dans les villes du département pour sensibiliser la population aux ""gestes qui sauvent" en cas de situation de crise.

Dans un contexte parallèle, il propose une initiation à l'utilisation du défibrillateur récemment installé par la commune à la salle des fêtes les jours suivants :

- mercredi 2 mars 2016 de 19h à 21h
- samedi 12 mars 2016 de 17h à 19h.

Ordre du Jour.

1. ONE, ADHESION AU CONTRAT GAILLARD RONDINO

Le Conseil Municipal, en référence au Code Forestier, articles L 144-1 à L 144-5 et réglementaires correspondants, au règlement des ventes de bois, approuvé par la résolution n°2005-11 du CA de l'ONF du 22 septembre 2005 (JO du 13/04/06) et au cahier des clauses générales des ventes de bois sur pied à la mesure, après avoir examiné (dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires) le texte du contrat d'approvisionnement de la Société Gaillard-Rondino qui lui a été présenté par l'Office National des Forêts,

► vote à l'unanimité des membres présents et représentés, et décide :

- 1) d'approuver la vente de gré à gré de résineux, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement, des parcelles 36, 37, 38 et 39_2 de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette 2016,
- 2) Accepte toutes les clauses techniques et financières du contrat d'approvisionnement
- 3) Décide que la vente se fera par les soins de l'ONF, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement par une vente de bois sur pied à la mesure. Le paiement de l'intégralité de la valeur de la coupe interviendra selon la grille de prix annexée au contrat (types de produits x prix unitaire)
- 4) Le prix de vente sera en totalité encaissé par le trésorier communal
- 5) De veiller à l'application des consignes de débardage dans le respect de la voirie et du sol en général.

Compte tenu des difficultés rencontrées lors du partage des affouages 2015 et des nouvelles règles d'exploitation du bois d'affouage, il est prévu de faire une réunion avec le garde forestier et les garants, au besoin dans les coupes concernées.

Une convention de circulation à cheval en forêt communale entre la commune et le centre équestre Mountain Farm est en cours de rédaction. Elle est préparée par l'ONF et sera effective au printemps prochain.

2. PROJET AMENAGEMENT VOIRIE RUE DE LA MONTAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

► approuve le projet de réfection de la Rue de la Montagne pour un montant de :

montant des travaux de voirie	:	50 656,00 € HT
montant honoraires maîtrise d'œuvre	:	9 500,00 € HT
total	:	59 156,00 € HT

SÉANCE du 3 février 2016

- ▶ sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)
- ▶ précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du Budget Primitif de la commune,
- ▶ certifie que les travaux portent sur une voie communale,
- ▶ s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- ▶ définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible (HT)	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée auprès du Conseil Départemental	59 156,00 €	30%	17 747,00 €
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE		59 156,00 €	70% (minimum de 20%)	41 409 ,00 €

3. LOYER PHILIPPON

Le Conseil Municipal entend le rapport du Centre Communal d'Action Sociale concernant le montant du loyer du logement de M. et Mme PHILIPPON René locataires de la commune au 18 rte des Grands Crus. Le logement, sur deux étages, ne bénéficie pas d'une isolation thermique satisfaisante, et les dépenses de chauffage sont importantes malgré le remplacement prochain des fenêtres. Aussi est-il décidé après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, de diminuer le montant du loyer de 100€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2016, les autres clauses du contrat restant inchangées. Un avenant au contrat de location sera établi et signé des deux parties.

4. VENTE MAISON

Le Maire explique que la vente de la maison François, cadastrée AN 195, lieudit « Les Croix » votée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 janvier 2016, mais non concrétisée, est remise à l'ordre du jour de ce conseil pour la raison suivante : Mme et M. COQUARD Guy, propriétaires joignant de la maison, n'ont pas été avertis de cette offre d'achat antérieurement à la décision du Conseil Municipal.

Aussi leur a-t-il été donné le temps de formuler également une proposition d'achat.

Aucune proposition n'ayant été faite à ce jour, la transaction avec M. Laurent PEIRAZEAU sera menée à son terme.

5. PLAN D'ALIGNEMENT RUE DES JARDINS

Le Maire présente un devis de 1 285,20 € TTC du cabinet de géomètres MORNAND JANIN SCHENIRER pour la réalisation d'un plan d'alignement sur le haut de la Rue des Jardins (sur une distance de 150m environ) afin de déterminer les limites exactes des parcelles et de l'emprise de la route, dans le but de réaliser une application graphique de l'existant et de procéder aux rachats ou échanges nécessaires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés et approuve ledit devis.

6. ENFOUISSEMENT RESEAUX RD 122

Le Conseil Départemental de Côte d'Or réalise actuellement des travaux de réfection de l'aqueduc des eaux pluviales à l'entrée Sud de Morey Saint Denis sur la RD122 et un nouveau garde corps sera installé le long de la route.

SÉANCE du 3 février 2016

Dans la continuité de ces travaux et pour redonner une valeur d'esthétisme à l'entrée du village, il a été décidé de profiter des tranchées effectuées par le Conseil Départemental pour procéder à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne téléphonique qui alimentent le poste de pompage de la canalisation d'eau potable à l'entrée de Chambolle Musigny.

Par contre, pour la partie non concernée par les travaux du Conseil Départemental, la commune aura à sa charge le coût de la tranchée et des éléments techniques liés à la dissimulation des réseaux. Une estimation sommaire de 8 322.00 € HT est présentée par l'entreprise NOIROT. Le Conseil Municipal, après vote à la majorité des membres présents et représentés avec 13 voix pour et une voix contre, approuve le principe de l'enfouissement et charge le maire des démarches nécessaires.

7. MODIFICATION STATUTS DU SI CE CO

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité du SI CE CO, lors de sa séance du 16/12/2015, a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- étendre le champ des activités du syndicat en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires
- permettre aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au syndicat.

Après avoir présenté la délibération du SI CE Côte d'Or, le maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes de se prononcer sur ces modifications, selon la règle de la majorité qualifiée.

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération annexée du comité du 16/12/2015,

Vu les statuts du SI CE CO,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal procède au vote qui recueille 7 voix pour et 7 abstentions et :

- approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale du Comité syndical du SI CE CO en date du 16 /12 /2015,
- autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

8. PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2016

Après avoir pris note des reports des exercices antérieurs en investissement et fonctionnement, la liste des dépenses d'investissement est revue pour inscription au Budget Primitif 2016.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Prochain Conseil Municipal le 16 mars 2016, 19h.

Séance levée à 22 h. Affiché le 05/02/2016.

SÉANCE du 3 février 2016

SÉANCE du 03/02/2016 DELIBERATION N° 1 à 8		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN absente	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		